

Commune d'Anderlecht
Aménagement du Territoire / Bâtisses
Monsieur G. Van Goidsenhoven
Echevin du Développement de la ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B – 1070 BRUXELLES

V/Réf : 48624
N/Réf : GM/KD /AND-3.20/s553
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Rue de la Procession, 24.
Compartimentage de la cage d'escalier et mise aux normes des installations techniques.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 25/03/2014, sous référence, reçue le 04/04, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23/04/2014.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932. Celui-ci se situe sur une parcelle qui comprend un platane inscrit sur la liste de sauvegarde.

Elle vise le compartimentage par niveau de la cage d'escalier afin de mettre la bâtiment en conformité avec les normes incendie. Ce compartimentage s'accompagne de l'ajout de nombreux petits appareils techniques (signalétique, détecteurs, appliques, prises, interrupteurs, ...). La demande concerne également la démolition de la véranda (rez + 1^{er} étage) et son remplacement par un volume plus petit (rez).

A l'examen du dossier, il apparaît que les travaux projetés n'auraient aucune implication sur l'arbre sauvegardé qui se situe en bout de parcelle. Le remplacement de la véranda par une structure plus petite constitue par ailleurs une amélioration de la situation existante.

Toutefois, n'étant pas informé sur la qualité de l'intérieur et les éventuels décors encore présents, la Commission recommande de veiller à ce que les emplacements des divers appareils de sécurité respectent d'éventuels éléments relevant du patrimoine.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur la demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : - B.D.U. – D.M.S. : M. H. Lelievre (+ par mail MM. Th. Wauters, H. Lelièvre, Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger) ;
- B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.